



Heures supplémentaires et arrêt de travail

Par **Elo85**, le **27/10/2024** à **21:18**

Bonsoir,

Je souhaiterais juste avoir des renseignements s'il vous plaît concernant les heures supplémentaires/ complémentaires

Je suis aide ménagère pour une entreprise privée avec une annualisation sur une base de 40 heures par mois pour cet employeur.

Je suis en arrêt maladie depuis fin août pour des soucis d'épaules et prolongée jusqu'à décembre et je voulais juste savoir si mon employeur avait le droit d'utiliser mes heures supplémentaires acquises avant l'arrêt pour remplacer les heures non travaillées suite à cet l'arrêt (reconnaissance Maladie professionnelle en cours donc indemnisé à 50%)

Pour le mois de novembre sur mon planning elle m'a laissé 12h au lieu de 40h

Ce qui veut dire que pour arriver à 40h elle va utiliser mes 28h supplémentaires.

A-t-elle le droit de le faire ?

Je vous remercie par avance en espérant que j'ai été assez précise.

Bonne soirée à vous

Par **miyako**, le **29/10/2024** à **14:43**

Bonjour,

[quote]

Ce qui veut dire que pour arriver à 40h elle va utiliser mes 28h supplémentaires.

[/quote]

Sans votre accord écrit ,elle n'en a pas le droit et doit vous payer ces heures complémentaires majorées de 10%.

Le montant total de ces heures doivent être mentionnées dans l'attestation employeur de la CPAM ,et sur vos fiches de payes..

En effet , cela vous permettra de toucher un peu plus d' IJSS de la CPAM ,puisque le calcul des IJSS se fait sur la moyenne des salaires des 3 derniers mois .C'est pourquoi il est important qu'elles soient payées.

Cordialement